

Cependant, le désir manifesté par la Chambre d'avoir sa médaille pour la fin de l'année 1703 ne put être satisfait. Anisson fit connaître, le 3 décembre, que le graveur qui y travaillait, avait été détourné par une médaille qu'il faisait pour le roi en souvenir de la prise de Landau et de la bataille de Spire.

En effet, la pièce qui nous occupe a été gravée par Thomas Bernard, et la médaille frappée en mémoire de la bataille de Spire et de la prise de Landau est bien de 1703 (1).

La médaille était terminée en 1704. puisque la Chambre prenait, le 15 mars, la délibération suivante ;

« Les soins obligeants que M. l'abbé Bignon, conseiller  
« d'état et président de l'Académie des inscriptions, à Paris  
« pour la composition du sujet de la médaille d'or ordon-  
« née pour cette Chambre de Commerce par l'édit de son  
« établissement, ont engagé les dits sieurs directeurs de  
« faire offrir par M. Anisson la première des dites médail-  
« les à monsieur l'abbé Bignon, et de luy écrire à ce  
« sujet. Signé : De Montesan, Bouchage, Peysson,  
« Hubert, Quinson, M. de la Font, Lebé et Eoustain (2). »

Anisson avait devancé les désirs de la Chambre, puisqu'il écrivait le 28 : « Je ne sais si je vous ay mandé  
« qu'ayant sceu que M. l'abbé Bignon *avoit veu vostre*  
« *médaille* au balancier du roy, j'avois cru ne pouvoir  
« me dispenser de lui en offrir une de votre part et quoi-  
« que je vous eusse écrit par une lettre du 1<sup>er</sup> de ce mois  
« (3) que j'attendris là dessus vostre agrément. Je n'ay

---

(1) Voyez *Catalogne des poinçons et Médailles du Musée monétaire et la Commission des Monnaies et Médailles. Paris* 1833, page 157. n° 361.

(2) Lundi, 15 mars 1704. Délibération de la Chambre de Commerce 1704-1705, HH, folio 26 verso.

(3) Cette lettre n'est pas au registre AA 57.